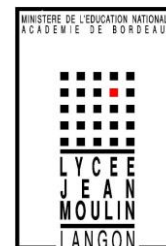


# Procès-verbal Conseil d'administration mardi 4 avril 2023



Début de la séance 18h17. 17 présents. Le quorum est atteint (16 personnes pour obtenir le quorum)

## 0. Préambule

Secrétaire de séance : Mme Tuffou

- **Adoption du PV** : PV du 30 janvier 2023.

17 votes pour, unanimité.

## 1 Mise en œuvre de l'autonomie éducative

18h20 – Arrivée de Françoise De Las Heras.

### **1.1 Bilan d'étape au 4 avril**

#### **1.1.1 Les Indicateurs de VAleur ajoutée : IVAL**

Les indicateurs de résultats des lycées relatifs au bac. 2022 fournissent une vision des actions des lycées avec une batterie d'indicateurs complémentaires, pour aller au-delà du taux de réussite à l'examen final en étudiant en particulier les parcours des élèves, et des indicateurs en valeur ajoutée pour prendre en compte les disparités importantes de recrutement entre les lycées en termes de profils scolaires et socio-économiques.

Les IVAL mesurent ainsi la différence entre les résultats obtenus et les résultats qui étaient attendus, compte tenu des caractéristiques scolaires et sociodémographiques des élèves. Il ne s'agit pas de réaliser un classement des lycées, mais de proposer une image de la réalité complexe et relative que constituent les résultats d'un établissement. La publication de ces indicateurs fournit au lycée des outils de pilotage et d'autoévaluation pour nous aider à améliorer l'efficacité de nos actions.

	Taux de réussite au bac GT	Capacité à faire réussir les élèves au bac	Taux d'accès au bac	Capacité à faire accéder les élèves au bac	Taux de mentions	Capacité à faire obtenir une mention	Classement du lycée
<b>2022</b>	<b>98</b>	<b>0</b>	<b>83</b>	<b>-6</b>	<b>58</b>	<b>-17</b>	<b>Sélectif</b>
2021	97	-2	91	1	63	-13	Neutre
2020	98	-1	86	-5	65	-10	Peut mieux faire
2019	92	-1	79	-8	51	0	Peut mieux faire
2018	92	-1	63	-11	54	-1	Peut mieux faire

Pour la cohorte passant le bac en 2022, le taux de réussite au bac. Général est supérieur au taux attendu et pour la série STI2D inférieur, ce qui se traduit globalement par une capacité de réussite égale à celle attendue.

La capacité à obtenir une mention continue à être très inférieure au taux attendu et peu corrélée au taux de réussite au bac. Général. Nous devons continuer à nous questionner et à améliorer cet indicateur (cf. parcoursup).

Concernant la capacité à faire accéder les élèves au bac, le - 6, est conjoncturel et ne reflète pas les progrès accomplis par le lycée dans l'accompagnement des élèves. Il s'explique, pour l'essentiel, par une

cohorte de terminale qui, en plus d'un faible taux de passage en 1G (56% juin 2020), a connu de très nombreux départs pendant l'année de 1<sup>ère</sup> : 24 départs en 1G (10 dans l'année et 14 en fin d'année) et en 1 STI2D (11 départs). Au total, les départs représentent 10 % de l'effectif de début de 1<sup>ère</sup>.

### 1.1.2 Bilan parcoursup

48% des élèves à ce jour n'ont validé aucun vœu. Ils ont jusqu'au 6 avril.

Indicateurs	Série Générale 2023	%	Série Générale 2022	%	Série Générale 2021	%	Série STI2D 2023	%	Série STI2D 2022	%	Série STI2D 2021	%
Effectif du vivier	326		301		294		19		24		22	
Nombre d'inscrits	319	98%	297	99%	288	98%	17	89%	24	100%	22	100%
N° d'élèves ayant formulé des vœux	316	97%	293	97%	282	96%	17	89%	23	96%	22	100%
Taux d'élèves non-inscrits	7	2,1%	4	1,3%	6	2%	2	10,5%	0	0%	0	0%
Taux d'élèves n'ayant formulé aucun vœu	3	0,9%	4	1,3%	6	2,1%	0	0%	1	4,2%	0	0%
Taux d'élèves n'ayant formulé qu'un seul vœu	6	1,9%	6	2%	1	0,4%	0	0%	0	0%	0	0%
Taux d'élèves n'ayant formulé que des vœux en apprentissage	0	0%	1	0,3%	2	0,7%	0	0%	0	0%	0	0%

#### TYPLOGIE DES VŒUX 2023

Classe	Nombre de vœux L1	Nombre de vœux STS	Nombre de vœux BUT	Nombre de vœux CPGE	Nombre de vœux Ing.	Nombre de vœux Autres
TG 2023	45%	18%	17%	8%	4%	7%
TSTI2D 2023	7%	65%	21%	1%	2%	4%
TG+T 2023	42%	23%	18%	8%	4%	7%

#### TYPLOGIE DES VŒUX 2022

Classe	Nombre de vœux L1	Nombre de vœux STS	Nombre de vœux BUT	Nombre de vœux CPGE	Nombre de vœux Ing.	Nombre de vœux Autres
TG 2022	49%	18%	13%	14%	3%	3%
TSTI2D 2022	12%	55%	27%	2%	1%	4%
TG+T 2022	46%	21%	14%	13%	3%	3%

18h36. M. Barusseau demande si l'établissement dispose de la répartition par filière des souhaits de CPGE littéraire/scientifique. Le Proviseur adjoint répond que nous n'avons pas cette donnée mais qu'il va voir s'il est possible de la récupérer.

### 1.1.3 Manuels scolaires

Responsabilité de la FCPE, au lycée Jean Moulin. La représentante de la FCPE précise que, comme chaque année, une demande sera faite aux enseignants pour connaître leurs besoins et éviter les achats superflus. Pour information, plus de 17 000 euros de manuels ont été achetés et subventionnés par la Région en 2022.

### 1.1.4 Divers

- Refus de l'accréditation ERASMUS : le dossier a été constitué en ne notant que les projets pour 2023/2024 alors qu'il était attendu une anticipation sur les 5 prochaines années. Nous allons le retravailler pour une nouvelle présentation en 2023. Pour cela un groupe de travail va être créé.
- Soutiens IA-IPR puis accords Rectrice pour la création du poste d'arts plastiques et de NSI au lycée à la rentrée 2023.
- Problème train de 6h54 Portets/Langon (annulations régulières avec peu de préavis) qui empêche les élèves concernés d'arriver à temps au lycée. Le train suivant est à 7h30 et arrivée au lycée vers 8h15. La difficulté a été signalée au service compétent de la Région. Nous sommes en attente d'une réponse.
- Depuis janvier, croissance forte des interventions parents pour contester les notes, la manière de noter des professeurs, les absences de notes. Depuis 27 mars, équipe de direction : 4 rdv en présentiel et 8 messages. Le proviseur attire l'attention des représentants parents sur cette augmentation, chronophage et peu constructive. Pour les représentants professeurs, il précise qu'il faut certainement retravailler les informations à donner aux parents, élèves et les harmoniser.

## 2 Vie matérielle et financière de l'établissement

### 2.1 Compte financier

Annexes 1 et 2

Il est demandé que « *Le conseil d'administration adopte le compte financier sans réserve pour l'exercice 2022.* »

Rappel des objectifs fixés lors du vote du compte financier en avril 2022 :

- Limiter les stocks entre 5 et 6 000 euros.
- Ramener le fonds de roulement à environ 30 jours.
- Mettre en place les contrôles nécessaires pour éviter les erreurs dans la gestion financière du lycée.

Une parent d'élèves demande à l'agent comptable comment le Fonds de roulement se reconstitue. L'agent comptable répond que ce fonds de roulement peut augmenter avec les éventuels résultats excédentaires des exercices budgétaires. Madame Tuffou, précise à un représentant élève qu'une sortie d'inventaire, est une écriture comptable, qui ne signifie pas que l'objet sera jeté.

Vote : le compte financier est adopté à l'unanimité (18 votes pour).

### 2.2 Affectation du résultat

Il est demandé que « *le conseil d'administration affecte le résultat pour un montant de – 59 887,88 €* »  
-86 236.14 euros affectés au Service Général  
+26 348.26 euros affectés au Service de Restauration et d'Hébergement

Vote : l'affectation du résultat est adoptée à l'unanimité (18 votes pour).

## **2.2 Bis Fusion des comptes de réserves**

Il est demandé que « *le conseil d'administration revote la fusion des comptes de réserves SRH et S. Générale* » (voté au CA d'avril 2021) car les écritures comptables n'ont pas été passées rendant caduc le vote.

Vote : la fusion des comptes de réserves est adoptée à l'unanimité (18 votes pour).

## **2.3 Don**

### **2.3.1 Don de la MDL**

Il est demandé que « *le conseil d'administration autorise le don de La Maison des Lycéens (MDL) pour un échange scolaire de 18 élèves, italiens LV2, à Vérone, du 19 au 25 mars 2023. Ce don s'élève à 85 euros* ».

Vote : à l'unanimité (18 votes pour).

### **2.3.2 Don du Comité de jumelage de la ville de Langon**

Il est demandé que « *le conseil d'administration autorise le don de 300 euros du Comité de Jumelage Langon-Penzberg pour le déplacement de 14 élèves germanistes pour des stages en entreprises en Allemagne du 17 juin au 1er juillet 2023* ».

Vote : à l'unanimité (18 votes pour).

## **2.4 DBM pour information**

Présentation pour information de 4 Délibérations Budgétaires Modificatives.

## **2.5 Conventions/ Contrats**

### **2.5.1 Contrat de maintenance avec l'entreprise Techni-cuisine Aquitaine (Annexe 6)**

Il est demandé que « *le conseil d'administration autorise la signature du contrat de maintenance avec l'entreprise Techni-cuisine Aquitaine pour le matériel suivant : lave-vaisselle à avancement, lave-plateaux, convoyeur à cordes et lave-batterie à granules.*

Le montant TTC du contrat s'élève à 834 euros TTC (coût annuel). Contrat reconductible annuellement.

Vote : à l'unanimité (18 votes pour).

### **2.5.2 Contrat vérification des compresseurs (Annexe 7 )**

Il est demandé que le conseil d'administration autorise la signature du contrat de vérification des deux compresseurs avec l'entreprise Dekra. Le montant TTC du contrat s'élève à 511 euros HT (coût pour une vérification). Contrat non reconductible.

Vote : à l'unanimité (18 votes pour).

Un enseignant fait remarquer que l'établissement dispose d'un troisième compresseur (en EPS) qui ne figure pas dans le contrat, à vérifier.

### **2.5.3 Convention d'occupation d'une salle municipale Langon (Annexe 8 )**

Il est demandé que « *le conseil d'administration approuve la signature de la convention avec la ville de Langon pour la mise à disposition de la salle François Mauriac le 16 mars 2023* ». Cette décision régularise la signature de la convention qui a dû être exceptionnellement signée avant la date du conseil d'administration.

*La salle est mise à disposition à titre gracieux par la commune.*

Vote : à l'unanimité (18 votes pour).

#### **2.5.4 Convention avec l'université de Bordeaux (Annexe 9 )**

Il est demandé que « *le conseil d'administration autorise la signature de la convention avec l'Université de Bordeaux. Elle définit les modalités de participation du lycée aux journées d'immersion proposées par l'Université* ». Aucune contrepartie financière ne découle de cette convention. Cette convention est valable 5 ans à partir de sa date de signature.

Un enseignant demande si la convention comprend l'Université Bordeaux Montaigne. Le proviseur adjoint répond que cette convention est uniquement portée par l'Université de Bordeaux, dont Montaigne ne fait pas partie.

Vote : à l'unanimité (18 votes pour).

#### **2.5.5 Convention avec le Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC)**

Il est demandé que « *le conseil d'administration autorise la signature de la convention avec le CFC pour autoriser la reproduction par reprographie d'œuvres protégées* ». Ce contrat est valable jusqu'au 31 décembre 2025.

Vote : à l'unanimité (18 votes pour).

#### **2.5.6 Convention avec la ville de Langon**

Il est demandé que « *le conseil d'administration autorise la signature de la convention avec la ville de Langon pour la mise à disposition de matériel lors de la course contre la faim du 2 mai* ».

Vote : à l'unanimité (18 votes pour).

#### **2.6 Mobilité Penzberg (Annexe 10 )**

Il est demandé que « *le conseil d'administration vote le budget de la mobilité à Penzberg du 17 juin au 1er juillet 2023. Participation des familles : 66 euros* »

Accompagnateur n°1 : du 17 au 19 juin

Accompagnateur n°2 : du 29 juin au 1er juillet

Vote : à l'unanimité (18 votes pour).

#### **2.7 Admission en non valeur**

le conseil d'administration autorise l'admission en non valeur pour les créances suivantes :

- créance non recouvrée de 219.64 euros (DP 2ème et 3ème trim 21/22). Les frais d'huissier de 74.81 euros restent à la charge de l'établissement. Raison de l'irrecouvrabilité invoquée par l'huissier : parti sans laisser d'adresse

- créance non recouvrée de 49,23 euros (prélèvement DP du 5/04/22 rejeté) . Les frais d'huissier de 26.48 euros restent à la charge de l'établissement. Raison de l'irrecouvrabilité invoquée par l'huissier : insolvabilité.

Vote : à l'unanimité (18 votes pour).

## 2.8 Tarifs

*Il est demandé que le conseil d'administration vote les tarifs suivants :*

### **Dégradations :**

- cartes de demi-pension perdues : 5 euros
- carnet de correspondance : 3 euros
- 100% de sa valeur de remplacement pour tout matériel cassé ou perdu
- 100% de sa valeur de remplacement pour tout livre, CD, manuels scolaires perdus, volés, non rendus
- 50% de sa valeur de remplacement pour un livre neuf rendu dégradé
- 25% de sa valeur de remplacement pour un livre non neuf rendu inutilisable

### **Tarifs photocopies :**

- Carte de photocopie : 5 euros comprenant 100 photocopies
- Recharge de la carte : 1 euro comprenant 300 photocopies

Vote : à l'unanimité (18 votes pour).

## Questions diverses :

*« Corps des Personnels Éducatifs :*

*- Problème dans l'organisation des épreuves de Spécialité du Bac des 20 et 21 Mars : la même remarque que l'an dernier à savoir que la décision du maintien des cours des autres niveaux a engendré du bruit gênant pour les Terminales et des conditions non idéales. Par exemple, en salle polyvalente, 56 élèves et du bruit énorme à l'hexa à chaque inter cours et à la récré.*

Le proviseur-adjoint précise que les salles d'examen ne sont pas proches des salles de cours et des enseignants sont chargés de la surveillance des couloirs, les surveillants sont passés lors des mouvements pour empêcher qu'il y ait du bruit. Sur les pv, il n'y a pas de mention des problèmes provoqués par le bruit. Les élèves qui étaient dans la salle polyvalente ont apprécié être dans cette salle (les 27 élèves interrogés sur 54 demandent à y être au prochain examen) et n'ont pas signalé de problème particulier. Le proviseur ajoute que l'annulation des cours est possible s'il n'y a pas d'autres solutions. Au lycée Jean Moulin, le proviseur considère qu'il existe des solutions pour éviter de supprimer l'ensemble des autres cours. Enfin, il rappelle qu'aucun retour objectif, quantifiable souligne une difficulté (aucun retour parent, élève, alors que les interventions se multiplient concernant les notes, aucun signalement des professeurs surveillants les épreuves)

*- Projet de suppression des carnets de correspondance pour la rentrée 2023 : pourquoi ce projet ? Pourquoi les enseignants n'ont-ils pas été consulté ? »*

Le proviseur indique qu'une réflexion est en cours car il a l'impression que les carnets sont peu utilisés par les familles et les élèves et qu'il les juge infantilisant pour des élèves que le lycée doit rendre autonome. Enfin, le lycée est dans une démarche de développement durable et doit questionner l'ensemble de ses habitudes. Le premier questionnaire à destination des élèves confirme que le carnet est peu utilisé. L'objectivisation de la situation va se poursuivre auprès des parents et des personnels. Une décision finale sera prise au CA de juillet où les crédits pour l'achat des carnets sont votés traditionnellement.

*« Questions FCPE*

*-Les parents s'étonnent des conditions d'organisation des épreuves de spécialités des terminales avec la présence de classes de seconde et Premières, source d'agitation et de bruit alors que les terminales ont besoin de concentration. Pourquoi ne pas avoir banalisé les cours ce jour-là, comme dans de très nombreux établissements et comme il est d'usage ?*

Cf. réponse aux représentants des personnels éducatifs

*-Les parents s'étonnent du maintien de l'accès à la demi-pension le 7 avril prochain alors que la journée est banalisée dans le cadre de la réflexion autour du projet d'établissement ! Il n'y aura que très peu d'élèves en dehors des [élus] et d'adultes. Les parents devront payer un repas que leurs enfants ne prendront pas. Est-ce un biais pour ne pas faire de remise d'ordre ?*

L'établissement n'est pas fermé, seuls les cours sont banalisés. De plus, le prix des repas est un forfait calculé sur l'année et non au repas.

*-Des parents se plaignent du manque de rigueur de certains professeurs qui ne n'enregistrent pas les notes régulièrement sur PRONOTE ; Parfois même c'est fait au dernier moment, avant le conseil de classe.*

Le proviseur rappelle que les notes appartiennent aux élèves et à leurs familles (si mineurs). Elles doivent donc être publiées rapidement. C'est le cas pour l'essentiel mais le proviseur reconnaît quelques difficultés qui doivent être gommées.

*-Au sujet d'absences longues et récurrentes de professeurs, les élèves ont pris du retard. Qu'en est-il des remplacements ? y'a-t-il des possibilités de cours de rattrapage » ?*

Le proviseur indique que le lycée fait automatiquement la demande, pour un remplacement, en cas d'absence supérieure à 15 jours, mais que malheureusement il n'y a pas toujours de professeurs disponibles ou acceptant de venir à Langon (professeurs contractuels). Dans la mesure du possible, des cours de rattrapage sont proposés notamment en fin d'année.